RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B1316BE8-61B4-4F39-BC4A-65D721B02423

CONTRAT D'APPORT DE NUMERAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Adrien, Michel, Bastien BERNARDEAU, demeurant à [redacted]

De nationalité [redacted]
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommée « L'APPORTEUR »

ET :

La Société dénommée FONCIERE BERTHELOT, Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à POITIERS (86000) 21 bis rue de Chaumont, identifiée au SIREN sous le numéro 831 791 033 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Représentée par Monsieur Bastien BERNARDEAU, demeurant à [redacted] agissant en qualité de gérant et unique associé de ladite société,

Ci-après dénommée la « SOCIETE BENEFICIAIRE »

Lesquels ont procédés, ainsi qu'il suit, à l'apport de numéraire au profit de la FONCIERE BERTHELOT susnommée.

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

L'Apporteur n'est pas associé dans la Société FONCIERE BERTHELOT.

L'Apporteur souhaite être agréé en qualité de nouvel associé et apporte, nettes de tout passif et sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la société civile dénommée « FONCIERE BERTHELOT », Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à POITIERS (86000) 21 bis rue de Chaumont, identifiée au SIREN sous le numéro 831 791 033 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS, la somme de CENT EUROS (100,00 EUR).

EXPOSE

ARTICLE 1. CREATION ET CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Constitution

La Société Civile Immobilière dénommée **« FONCIERE BERTHELOT »** a été constituée par apport de numéraire.

Précisément, Monsieur Bastien BERNARDEAU a apporté la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR) et Madame Christelle CRENN a apporté la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).





Docusign Envelope ID: B1316BE8-61B4-4F39-BC4A-65D721B02423

Capital social

Le capital social s'élève à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune.

Initialement, le capital social était réparti de la manière suivante :

Monsieur Bastien BERNARDEAU
Titulaire de 50 parts numérotées de 1 à 50
Madame Christelle CRENN
Titulaire de 50 parts numérotées de 51 à 100
TOTAL égal au nombre de parts composant le capital .....100 parts

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à [redacted] du 1er Mars 2023 Madame Christelle CRENN a cédé les 50 parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Bastien BERNARDEAU, de sorte que la répartition du capital social est désormais la suivante :

Monsieur Bastien BERNARDEAU
Titulaire de 100 parts numérotées de 1 à 100

Durée

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation.

Objet

La Société a pour objet :

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ainsi que la détention de titres de société ayant le même objet social.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le dévleoppement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Immatriculation

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [redacted] sous le numéro RCS 831 791 033.

ARTICLE 2. EXERCICE ET BILAN SOCIAL

L'exercice social commence à courir le 1er Janvier de chaque année pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.

CECI EXPOSE, il est passé à la constatation de l'APPORT :

APPORT

Monsieur Adrien BERNARDEAU, susnommé, apporte à la Société FONCIERE BERTHELOT, sous les garanties ordinaires et de droit, la somme de CENT EUROS (100,00 EUR) en contrepartie de laquelle il se verra attribuer 10 parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR) nouvellement créées.





Docusign Envelope ID: B1316BE8-61B4-4F39-BC4A-65D721B02423

Le capital social sera en conséquence modifié pour être porté à la somme de MILLE CENT EUROS (1 100,00 EUR).

MODALITÉS DE L'APPORT EFFECTUE

LIBÉRATION DE L'APPORT

L'apport de numéraire doit être immédiatement et intégralement libérés.

L'Apporteur s'engage à libérer son apport suite à l'Assemblée Générale qui se tiendra pour autoriser ledit apport et l'agréer en qualité de nouvel associé.

DECLARATIONS

Les parties déclarent exactes les indications les concernant chacune figurant en tête des présentes.
Elles déclarent avoir la capacité juridique pour agir à l'effet des présentes.

ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile, pour l'exécution des présentes, au siège social de la société.

LE : 28 Novembre 2024

Monsieur Adrien BERNARDEAU	
FONCIERE BERTHELOT *Représentée par son gérant Monsieur Bastien BERNARDEAU*	